

Article 10 : Les formalités d'inscriptions et activités se font depuis le local du Club Port Sud, 1 cours de l'Amirauté à Breuillet. Les participants s'engagent à respecter les lieux et locaux mis à leur disposition aux points de départ et d'arrivée, comme tout au long des parcours.

Article 11 : L'âge minimum de participation à l'une ou l'autre des épreuves est :

À partir de 8 ans ➔	Baptême de plongée / Canoë, Kayak / Voile
À partir de 9 ans ➔	Sauvetage

Chacun des participants - quelle que soit la discipline - doit savoir nager. Chaque participant doit obligatoirement respecter les consignes de sécurité préconisées par les organisateurs (notamment le port du gilet de sauvetage pour les activités canoë et voile).

Article 12 : Les organisateurs mettent à disposition des participants un système de sécurité important (bateaux de sécurité).

Article 13 : Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant** ou **10 euros par famille**, quel que soit l'âge ou la discipline retenue. Il comporte l'assurance garantissant les risques accident et responsabilité civile. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve. Les activités sont encadrées et placées sous la responsabilité de cadres techniques qualifiés.

Article 14 : Un « goûter » (gâteau-boisson) sera servi aux participants après leurs activités.

Article 15 : Chaque participant recevra un diplôme attestant qu'il a participé à « l'Essonne sur l'Eau ».

Article 16 : Les départs s'échelonneront en fonction des activités, aux horaires suivants :

- ➔ De 10h30 à 16h00 : Canoë, Kayak, Voile, Sauvetage.
- ➔ A partir de 10h30 et en continu : Baptêmes de plongée.

Les inscriptions seront prises à partir de 10 heures.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit de d'annuler cette épreuve, en raison notamment des conditions climatiques.

Article 18 : Les participants à l'initiative "l'Essonne sur l'Eau" doivent impérativement respecter ce règlement et les recommandations formulées par les organisateurs lors du départ.

La Journée ESSONNE SUR L'EAU

le 7 Septembre 2008
Port Sud Breuillet

OUVERTE
À TOUS !



Inscription sur place

4€ la journée, avec goûter

Activités : Canoë, Kayak, Voile

Nouveauté : Baptême de Plongée, Sauvetage



Avec le soutien de



Renseignements au 01.60.78.27.58
<http://essonne.franceolympique.com>

Le Mot du Président d'Honneur

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne (CDOS91) s'est donné pour mission, depuis sa création et dans l'esprit du mouvement olympique, de fournir aux comités adhérents, aux sportifs et à leur famille l'occasion de se retrouver dans les activités qu'il met en œuvre.

Après le succès des **Traversées de l'Essonne** et sous l'impulsion du Président Besson et de notre dynamique collègue Chantal Schneider, fut imaginée la journée dite « **L'Essonne sur l'eau** ».

Devant l'intérêt suscité par cette initiative qui avait lieu, pour des raisons de liberté de circulation sur la Seine, chaque 1^{er} mai, nous avons constaté que le choix de la date présentait moins d'intérêt et d'avantages à mesure que se développent des initiatives du même genre chez nos amis amateurs de sports nautiques.

Nous avons donc recherché un moyen de conserver les avantages découlant de la date choisie et notre souci d'étendre et de rajeunir nos activités.

L'aménagement consistant à rechercher un autre lieu nous a conduits à retenir les installations du plan d'eau de Port Sud à Breuillet, mis gracieusement à notre disposition par leurs sympathiques responsables du club Port Sud.

L'existence d'un plan d'eau fermé et d'une piscine permettra de maintenir et de diversifier nos activités notamment par l'institution d'un baptême de plongée et l'initiation à des sports collectifs.

Venez donc nombreux avec votre famille et vos amis grossir l'équipe des fidèles à nos activités ; un goûter vous permettra de récupérer dans un cadre aussi agréable qu'amical !

Nous vous attendons.



René Bedenne,
Le Président d'Honneur et
Président Fondateur du C.D.O.S. de l'Essonne.

Le Règlement de l'Essonne sur l'Eau du dimanche 7 Septembre 2008

Article 1 : « L'Essonne sur l'Eau » est une initiative organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne, avec le concours technique des comités départementaux de Plongée, de Canoë-Kayak, de Voile, de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, des sections sportives de l'US Ris-Orangis et l'ASL Jarville Lardy, du club de plongée « Les Mousquetaires des Mers », du club SCA 2000, de l'AS Egly Kayak Arpajonnais et du Club Port Sud.

Article 2 : « L'Essonne sur l'Eau » est ouverte à tous les adeptes des activités nautiques qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et des associations visés à l'article 1.

Article 3 : Les enfants participant à « L'Essonne sur l'Eau » le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure ayant autorité et délégation de responsabilité à titre familial ou associatif.

Article 4 : Les participants s'inscrivent pour l'une ou toutes les activités proposées (baptême de plongée ou canoë, kayak ou voile ou sauvetage).

Article 5 : Au moment de l'inscription, les participants doivent présenter une licence fédérale de la saison en cours ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois.

Article 6 : Les participants seront placés sous la responsabilité d'encadrants ou de pratiquants confirmés.

Article 7 : Dans la mesure des disponibilités, le matériel spécifique nécessaire à l'une ou l'autres des activités proposées pourra être prêté aux participants n'en possédant pas (prévoir un maillot de bain).

Article 8 : « L'Essonne sur l'Eau » n'est pas une compétition mais une épreuve d'allure libre, ouverte au plus grand nombre afin d'inciter à la pratique des sports nautiques et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants des différentes disciplines rassemblées.

Article 9 : Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes contenues dans cette note d'information ainsi que la réglementation des épreuves nautiques.